

Guide du·de la candidat·e

Concours externe de directeur·trice de recherche de 2^e classe

Bureau des concours chercheur·e·s
Service des ressources humaines
133 boulevard Davout 75980 Paris Cedex 20
Tél : 01.56.06.20.60

SOMMAIRE

L'INED	3
UNE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE	3
DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN PRISE AVEC LES QUESTIONS DE SOCIETE	3
ETRE CHERCHEUR·E A L'INED	3
L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE	4
LA REMUNERATION ET L'AVANCEMENT	4
LES CONDITIONS POUR CONCOURIR	5
CANDIDAT·E·S APPARTENANT AU CORPS DES CHARGE·E·S DE RECHERCHE DES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE FRANÇAIS	5
CANDIDAT·E·S N'APPARTENANT PAS AU CORPS DES CHARGE·E·S DE RECHERCHE	5
CONDITIONS D'AGE, DE SEXE ET DE NATIONALITE	5
LE DÉROULEMENT DU CONCOURS	6
LES ETAPES DU CONCOURS	6
① RETRAIT DU DOSSIER	6
② DEPOT DU DOSSIER	6
③ PHASE D'ÉQUIVALENCE	7
④ PHASE D'ADMISSIBILITE	7
⑤ PHASE D'ADMISSION	7
⑥ RESULTATS	7
POUR BIEN PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE	9
DOSSIER SCIENTIFIQUE	9
La fiche synthétique	9
Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)	9
Bibliographie (voir annexe 2)	9
Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)	9
Prise de contact avec les chercheur·e·s de l'Ined	10
LES CRITERES D'ÉVALUATION	10
Critères généraux	10
Critères pour le dossier scientifique	10
Critères d'analyse du projet	10
CONTACT	10
ANNEXE 1 : LES DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER	11
1. DOSSIER ADMINISTRATIF	11
2. DOSSIER SCIENTIFIQUE	12
3. DOCUMENTS FACULTATIFS	12
ANNEXE 2 : PRESENTATION DES PUBLICATIONS	13

L'INED

L'Ined, Institut national d'études démographiques, est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) qui emploie environ 250 personnes, dont une cinquantaine de chercheur·e·s permanent·e·s.

Une recherche pluridisciplinaire

Par une approche ouverte de la démographie, l'Ined mobilise un large éventail de disciplines comme la sociologie, l'économie, l'histoire, la géographie, l'anthropologie, la statistique, la médecine ou encore l'épidémiologie. Ses chercheur·e·s étudient un ensemble varié de phénomènes démographiques – nuptialité, fécondité, mortalité, mobilité et migrations – leurs mesures, leurs causes et leurs conséquences. Ils/elles mènent leurs travaux à l'échelle de la France et dans des pays et régions du monde entier et participent à de nombreux projets nationaux et internationaux, du Nord au Sud.

Des travaux de recherche en prise avec les questions de société

Les enjeux économiques et sociaux des dynamiques démographiques contemporaines et à venir sont nombreux et appellent de nouvelles recherches : les différentes façons de faire famille (LGBT, familles non-cohabitantes ou transnationales, etc.), les problématiques environnementales, l'allongement de la vie, les migrations temporaires, les déplacements forcés de populations, la désynchronisation des parcours de vie, les discriminations, l'effet des politiques publiques, etc. Loin d'être figée, l'analyse des phénomènes démographiques se renouvelle : de nouvelles thématiques sont étudiées, de nouvelles sources sont disponibles, de nouvelles méthodes sont développées. L'approche pluridisciplinaire de l'Ined est la clé d'une meilleure compréhension des populations et des sociétés.

Sur tous ces sujets, l'Ined concourt à la production de résultats innovants, mais aussi à la production de données et de méthodes originales qui enrichissent tant la connaissance scientifique que la statistique publique, sont diffusées à la communauté scientifique et valorisées auprès d'un large public.

Les recherches effectuées à l'Ined apportent une connaissance des phénomènes de société, permettent d'objectiver des questions sensibles, et peuvent ainsi guider les politiques publiques. De par son champ de recherche et sa notoriété, l'Ined occupe une place privilégiée pour entretenir le lien entre la recherche et la société.

Etre chercheur·e à l'Ined

Le poste de chercheur·e proposé est un poste de directeur·trice de recherche à temps plein. Les missions principales des chercheur·e·s de l'Ined sont :

- la production scientifique : données et analyses ;
- la valorisation des résultats : articles, ouvrages, participation aux conférences, colloques et séminaires ;
- la diffusion de l'information scientifique : articles de vulgarisation scientifique, communications au public ;
- l'animation de la recherche : organisation de manifestations scientifiques, activités éditoriales et d'expertise, jurys scientifiques, etc.

Les chercheur·e·s de l'Ined définissent librement leurs sujets de recherche, en lien avec les orientations stratégiques de l'Institut et au sein des projets de recherche des unités. Les chercheur·e·s bénéficient de ressources financières de l'Ined afin de couvrir les activités de production de la recherche et de valorisation, et aussi du soutien des ingénieur·e·s et technicien·e·s des services d'appui à la recherche : enquêtes et sondages, méthodes statistiques, informatique, documentation, éditions, relations internationales et communication. Ils-elles bénéficient régulièrement de formations méthodologiques ou linguistiques. Le français étant la langue utilisée dans la vie quotidienne à l'Ined, des cours de français sont assurés pour les chercheur·e·s non-francophones.

À côté de ces activités centrées sur la production scientifique, les chercheur·e·s participent également à la formation par la recherche, notamment des doctorants. Ils peuvent également dispenser un enseignement universitaire – pouvant donner lieu à des rémunérations complémentaires. Au fil de leur carrière, ils-elles sont conduit·e·s à encadrer

des équipes, à prendre la direction de projets scientifiques, notamment la production d'enquêtes statistiques. Les chercheur·e·s de l'Ined sont aussi amené·e·s à prendre part à l'animation de la recherche.

L'organisation de la recherche

Les chercheur·e·s de l'Ined sont rattaché·e·s à une ou deux unités de recherche. L'Ined compte dix unités de recherche auxquelles s'ajoute une unité mixte de service <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/> :

- Fécondité, famille, sexualité [UR03]
- Démographie, genre et sociétés [UR04]
- Mortalité, santé, épidémiologie [UR05]
- Mobilité, logement et entourage [UR06]
- Migrations internationales et minorités [UR08]
- Démographie économique [UR09]
- Histoire et populations [UR11]
- Parcours et territoires [UR12]
- Santé et droits sexuels et reproductifs [UR14]
- Démographie des populations du Sud [UR15]

Trois pôles méthodologiques et thématiques mettent en relation les chercheur·e·s des différentes unités et ingénieur·e·s d'appui autour de questions de recherche spécifiques.

Organigramme : <http://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/organigramme/>

La rémunération et l'avancement

Les directeur·trice·s de recherche sont classé·e·s dans la catégorie A de la fonction publique. Leur salaire progresse à échéances régulières en suivant une grille qui dépend de l'expérience professionnelle dans le métier de la recherche.

Avant la reprise de l'expérience, la rémunération mensuelle brute s'élève à 3 102 €

Echelon	1	2	3	4	5	6			7		
Indice Brut	807	857	906	962	1021	HEA	HEA2	HEA3	HEB	HEB2	HEB3
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans 6 mois	1 an	1 an				
Salaire brut	3 102 €	3 280 €	3 458 €	3 655 €	3 866 €	4 147 €	4 311 €	4 531 €	4 531 €	4 723 €	4 976 €

Il·Elle·s peuvent postuler à une promotion de directeur·trice de recherche de 1^{ère} classe au bout de 4 années.

Des fonctions de responsabilité au sein de l'institut peuvent faire l'objet d'une prime spécifique.

Enfin, les chercheur·e·s peuvent être sollicité·e·s pour des activités d'enseignement ou d'expertise scientifique à l'extérieur de l'institut qui rentrent dans le cadre du cumul de rémunérations des fonctionnaires.

LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

Candidat·e·s appartenant au corps des chargé·e·s de recherche des établissements de recherche français

Justifier de trois ans d'ancienneté minimale en qualité de chargé·e de recherche

Candidat·e·s n'appartenant pas au corps des chargé·e·s de recherche

Le·La candidat·e doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du Doctorat prévu à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- Être titulaire d'un Doctorat d'Etat ou de 3^e cycle ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur ingénieur ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO) ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH) ;
- Être titulaire d'un titre universitaire étranger jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined ;
- Justifier de travaux scientifiques jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined.

**et justifier de
8 années
d'exercice des
métiers de
la recherche**

Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement public, scientifique et technologique ou d'enseignement, français ou étranger. Dans le cas où un·e candidat·e aurait effectué des travaux de recherche dans un autre établissement ou organisme public ou privé, français ou étranger, une équivalence peut lui être accordée par le·la directeur·trice de l'Ined, après avis de l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.

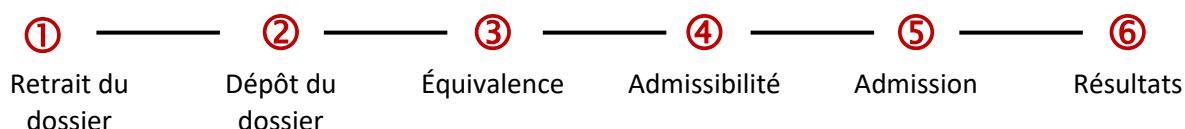
Conditions d'âge, de sexe et de nationalité

Il n'y a pas de limite d'âge et aucune condition de sexe ou de nationalité.

LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours externe comporte les phases de constitution du dossier de candidatures puis trois phases d'examen et de sélection : équivalence, sélection par le jury d'admissibilité (examen du dossier) et admission par le jury d'admission (sur dossier et rapports).

Les étapes du concours



Le calendrier est affiché sur le site de l'Ined :

<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>

① RETRAIT DU DOSSIER

- Le retrait du dossier se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture à la date limite de retrait).
- Vous pouvez télécharger le dossier en français ou en anglais à partir de la date d'ouverture des inscriptions.
Version française : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>
Version anglaise : <https://www.ined.fr/en/institute/joining-ined/competitive-examination/researchers-exams/>
- Vous pouvez retirer le dossier sur place à l'Ined au bureau des concours chercheur-e-s (aux horaires d'ouverture que vous retrouverez sur le site) ou le demander par voie postale.

② DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture des candidatures à la date limite de dépôt du dossier).
- Votre dossier complet doit être adressé en version papier à l'établissement avant la date et heure de clôture du concours :
 - soit en le déposant à l'Ined au bureau des concours chercheur-e-s, aux horaires d'ouverture indiqués sur le site internet ;
 - soit en l'envoyant par la poste à cette même adresse, cachet de la poste faisant foi.
- La date et l'heure de clôture du concours sont indiquées dans l'arrêté d'ouverture du concours et sur le site Internet <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>
- Un dossier complet comprend l'ensemble des documents figurant en annexe 1 (si possible en recto). Voir la rubrique « BIEN PRÉPARER SA CANDIDATURE » pour la partie scientifique.

ATTENTION :

Tout dossier insuffisamment affranchi sera systématiquement rejeté.

③ PHASE D'ÉQUIVALENCE

- Si vous n'avez pas obtenu un doctorat dans une université française, vous pouvez demander une équivalence, soit parce que votre doctorat a été délivré par une université étrangère, soit parce que vous pouvez faire preuve de suffisamment de travaux scientifiques.
- Votre demande d'équivalence sera examinée par l'instance d'évaluation.
- Vous serez informé-e par courrier si vous n'obtenez pas l'équivalence.

④ PHASE D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité qui examine les dossiers est constitué des membres de la commission d'évaluation de rang au moins équivalent à celui du concours : les élu-e-s directeur·trice-s de recherche de l'Ined et les six personnalités scientifiques extérieures à l'institut nommées par le-la directeur·trice de l'Ined. La liste des membres figure ici :

<https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/instances/commission-evaluation/>

- Deux rapporteur·e-s, un·e interne et un·e externe, sont tiré·e-s au sort pour chaque dossier.
- Après examen des dossiers et délibération, le jury d'admissibilité établit la liste des candidat·e-s admissibles par ordre de mérite et adresse au jury d'admission un rapport pour chaque candidat·e admissible.

⑤ PHASE D'ADMISSION

Le jury d'admission comprend un·e président·e et huit membres d'un rang au moins égal à celui des postes à pourvoir :

- a) Le-la directeur·trice de l'institut ou son-sa représentant·e, président·e ;
- b) Quatre personnalités appartenant au conseil scientifique de l'institut nommées par le-la directeur·trice, sur proposition de ce conseil, à raison de deux parmi les membres élu·e-s et deux parmi les membres nommé·e-s ;
- c) Quatre personnalités scientifiques appartenant ou non à l'institut, nommées par le-la directeur·trice.

La liste des membres figure ici : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

- Ce jury arrête la liste du-des candidat·e-s admis·es au vu des dossiers des candidat·e-s admissibles qui comportent notamment :
 - le dossier général du-de la candidat·e admissible ;
 - le procès-verbal établi par le jury d'admissibilité ;
 - un rapport établi sur le-la candidat·e- admissible par le jury d'admissibilité.

Le classement de la phase d'admissibilité est susceptible d'évoluer à l'issue de la réunion du jury d'admission, qui prend en compte les priorités scientifiques de l'Institut en plus de la qualité des candidat·e-s. Le jury d'admission peut arrêter une liste d'admission complémentaire.

Si la liste des candidat·e-s admis·es n'atteint pas le nombre de postes ouverts au concours, le-la directeur·trice de l'établissement peut décider le report de tout ou partie de ces postes sur un ou plusieurs concours ouverts au titre d'un autre profil.

⑥ RESULTATS

La liste des candidat·e-s admissibles et admis·e-s est affichée dans l'établissement et sur le site : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

Tous les candidats reçoivent un courrier les informant de leurs résultats.

Les candidats admis doivent faire connaître leur acceptation ou refus du poste proposé, sous huitaine, à compter de la date de réception de la lettre transmise par l'Ined.

Le·la candidat·e admis·e qui a accepté le poste est nommé·e directeur·trice de recherche de 2^e classe, par décision du·de la directeur·trice de l'établissement. Il·Elle les affecte à une ou deux unités de recherche de l'établissement.

Pour être nommé·e il faut remplir les conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin N° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de la fonction,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- être en règle au regard des lois sur l'immigration,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national de son pays.

Les candidat·e·s admis·es sur la liste complémentaire ne peuvent être nommé·e·s, sur décision du·de la directeur·trice de l'établissement, qu'en remplacement des candidat·e·s inscrit·e·s sur la liste principale qui ne peuvent être nommé·e·s ou éventuellement en cas de vacances d'emplois survenant dans l'intervalle entre deux concours.

En cas de possibilité de nomination des candidat·e·s inscrit·e·s sur la liste complémentaire, l'Ined contactera les candidat·e·s figurant sur cette liste par ordre de mérite. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après la date d'établissement de ladite liste.

Après la fin du concours et jusqu'au début juillet de l'année du concours, les candidat·e·s ont la possibilité de contacter le président du jury d'admissibilité pour obtenir des informations sur les points forts et points faibles de leur candidature.

Renvoi de la clé USB

Deux mois après la fin du concours, l'Ined expédie par voie postale à chaque candidat·e la clé USB reçue lors du dépôt du dossier de candidature.

POUR BIEN PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE

Dossier scientifique

Les candidatures peuvent s'effectuer en français ou en anglais.

La fiche synthétique

Il vous est recommandé de soigner tout particulièrement la fiche synthétique. C'est le document que tous les membres du jury peuvent facilement consulter dans les différentes phases de sélection.

Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

L'exposé de votre recherche passée doit permettre aux membres du jury de cerner facilement votre ligne de recherche. Votre CV étant fourni par ailleurs, il n'est pas utile de répéter des informations qui y figurent, mais il faut plutôt apporter un éclairage complémentaire. Pour ce faire, il convient de présenter votre parcours en mettant en évidence vos contributions les plus marquantes au(x) champ(s) de recherche dans le(s)quel(s) vous vous inscrivez et vos qualités en matière de direction ou de coordination des recherches. Il s'agit de présenter l'apport de vos travaux à la littérature ainsi qu'aux débats et questions de vos domaines de recherche, de dégager votre rôle dans la conduite de ces travaux. Il s'agit de faire ressortir les raisons pour lesquelles vous êtes reconnu-e dans votre communauté, le cas échéant à travers les projets, instances, équipes, comités ou réseaux que vous avez animés ou dirigés.

Présentez également comment vous avez pu participer à l'administration, à la valorisation et à l'animation de la recherche et à la vie des équipes de recherche auxquelles vous avez appartenu, par exemple au travers de tâches d'intérêt collectif, d'activités éditoriales, de l'organisation de manifestations scientifiques, d'activités d'administration et d'évaluation de la recherche.

Vous pouvez librement faire ce résumé de vos travaux et responsabilités, soit dans l'ordre chronologique, soit par thèmes : l'important est de mettre en évidence votre contribution personnelle et l'originalité de vos travaux. Rappelez, pour chaque résultat présenté, dans quel cadre il a été obtenu (travail en collaboration par exemple), s'il a donné lieu à publication ou non et ce qu'il faut en retenir et votre rôle dans l'éventuelle collaboration.

Ce rapport doit présenter et expliquer le cas échéant la ou les mobilités thématiques et géographiques que vous avez effectuées.

Le jury est composé de personnalités scientifiques appartenant à différentes disciplines, vous devez donc être clair-e et éviter tout jargon. Pensez que vos lecteurs ne sont pas tous des spécialistes de votre domaine.

Bibliographie (voir annexe 2)

Les travaux qui n'ont pas été formellement acceptés par un comité de rédaction ou un-e éditeur-trice ne sont pas considérés comme des publications. C'est pourquoi il est nécessaire de fournir la lettre de l'éditeur-trice pour les publications acceptées mais non encore publiées. Si vous avez des articles en cours de révision, vous pouvez l'indiquer dans la rubrique « R- Autres », et vous devez fournir un justificatif de l'éditeur-trice. Vos travaux en cours peuvent être accessibles au jury s'ils sont publiés en document de travail.

Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Le projet de recherche, en format libre, doit couvrir une période de travail d'approximativement 5 ans. Ce projet, synthétique, soigneusement écrit et référencé (fournir une bibliographie), n'est pas nécessairement en lien direct avec les recherches déjà conduites, mais doit contenir les éléments nécessaires à sa réalisation :

- L'originalité : présentez clairement l'objet et la problématique ; montrez comment les travaux envisagés sont novateurs et originaux, comment ils se positionnent par rapport aux débats et questions clés, et quels sont les apports attendus ;
- La faisabilité : présentez la démarche de recherche que vous entendez mettre en œuvre, les sources et données que vous comptez mobiliser, les méthodes d'analyse envisagées, les collaborations envisagées, les investissements qui seraient nécessaires, éventuellement le calendrier envisagé sur la base de 5 ans ;

- L'inscription dans les objectifs scientifiques de l'Ined : comment ce projet s'insère dans les projets existants de l'Ined ou s'articule avec eux. Précisez dans quelle(s) équipe(s) vous comptez développer ce projet et pour quelles raisons.

- Les prolongements que vous envisagez à ce projet à plus long terme.

Tout projet de recherche comporte une base solide (liée à l'expérience des candidat-e-s pour conduire des projets) et une part de risque : n'hésitez pas à décrire ces deux éléments séparément, en distinguant la part de travail déjà entamée et les éléments plus incertains. Si des difficultés sont anticipées, présentez comment vous envisagez de les contourner ou de les surmonter.

Prise de contact avec les chercheur-e-s de l'Ined

Vous pouvez si vous le souhaitez contacter les responsables d'unité ou directeurs-trices de recherche de l'Ined (à l'exclusion des membres des jurys d'admissibilité et d'admission), en fonction de vos intérêts de recherche, pour tout renseignement utile sur le poste, l'environnement de travail, etc. pour préparer au mieux la partie scientifique du dossier.

Pour la partie administrative du dossier, vous pouvez contacter le bureau des concours chercheurs (Mme Cécile Sirot-Molmy, tél : 01.56.06.20.60, sirot@ined.fr).

Les critères d'évaluation

Critères généraux

- Adéquation de la candidature avec les objectifs scientifiques de l'Ined
- Adéquation de la candidature avec le profil du poste dans le cas de poste fléché
- Capacités à présenter ses travaux et à les mettre en perspective avec les travaux du domaine.
- Direction et/ou coordination de projets et manifestations scientifiques, d'envergure nationale et/ou internationale
- Collaborations et insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux
- Qualité et cohérence du parcours professionnel et scientifique
- Diversité des expériences (terrains, enquêtes, laboratoires d'accueil, participation à un projet de recherche, activité d'enseignement, expérience à l'étranger)
- Rayonnement national et international
- Insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux
- Participation à l'administration de la recherche et aux responsabilités collectives (commissions, expertises, direction d'équipes, etc.)
- Implication dans la formation par la recherche et l'enseignement
- Aptitude au travail pluridisciplinaire

Critères pour le dossier scientifique

- Qualité de la production scientifique au regard de sa discipline : contribution à la littérature, à l'avancée de son champ de recherche, publication d'articles ou ouvrages fondamentaux
- Développement d'outils (enquêtes, bases de données, programmes, méthodes, etc.)
- Transfert de connaissances, vulgarisation

Critères d'analyse du projet

- Qualité et pertinence scientifique du projet au regard des orientations scientifiques de l'Ined
- Originalité, dimension innovante du projet
- Faisabilité du projet, capacité à évaluer et prendre en compte les risques

Contact

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le bureau des concours chercheur-e-s, Mme Cécile Sirot-Molmy, tél : 01.56.06.20.60, sirot@ined.fr
Ined, Bureau des concours, 133 bd. Davout 75020 Paris.

ANNEXE 1 : Les documents à fournir au dossier

Les documents listés ci-dessous dans les rubriques du dossier administratif et du dossier scientifique sont obligatoires. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Si vous transmettez des documents non demandés, il appartiendra au jury d'apprécier si ces pièces peuvent être prises en compte ou pas.

1. Dossier administratif

Feuillet 1 : Déclaration de candidature

Titres ou diplômes

⇒ Pour les candidat·e·s appartenant au corps de chargé·e de recherche et justifiant d'une ancienneté minimale de 3 années de service en qualité de chargé·e de recherche

Copie de la décision nommant le-la candidat·e chargé·e de recherche

⇒ Pour les candidat·e·s n'appartenant pas au corps de chargé·e de recherche mais ayant un titre universitaire français

Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme directeur·trice de recherche de 2^e classe

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

⇒ Pour les candidat·e·s ayant un titre universitaire étranger

Feuillet 2 : demande d'équivalence d'un titre universitaire étranger

Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme directeur·trice de recherche de 2^e classe

Traduction en langue française par un traducteur assermenté du diplôme de doctorat étranger¹

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

⇒ Pour les candidat·e·s demandant une équivalence au titre des travaux scientifiques

Feuillet 3 : demande d'équivalence au titre des travaux scientifiques

Copie(s) du(des) diplôme(s) que possède le-la candidat·e

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

¹ Exigé par la réglementation pour les concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, article 1^{er} du décret n° 2007-196 du 13 février 2007. Si le diplôme étranger est écrit en langue française, vous n'êtes pas obligé·e d'avoir recours au traducteur

2. Dossier scientifique

Feuillet 5 : Fiche synthétique

Curriculum-vitae

- Diplômes du supérieur en indiquant l'intitulé, l'école ou l'université, le lieu et l'année ;
- Situation actuelle ;
- Années d'exercice des métiers de la recherche en indiquant la date d'entrée et de cessation de fonctions, les fonctions et type de rémunération (salaire, bourse, allocation, vacation, contrat, etc.) et l'établissement (en précisant s'il s'agit d'un organisme français, étranger ou international) ;
- Activités d'enseignement ;
- Activités d'animation de la recherche et d'intérêt collectif.

Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Bibliographie (voir annexe 2)

En fin de liste, mentionnez les cinq publications que vous transmettez au dossier et justifiez en quelques lignes votre choix.

Joindre une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du comité de rédaction à la fin de cette liste si l'article ou l'ouvrage n'a pas encore été publié.

Projet de recherche à 5 ans (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Cinq publications que le·la candidat·e juge les plus significatifs

Fournir ces documents sur clé USB (de préférence) ou en version papier (en trois exemplaires). Vous devrez vous assurer que la clé USB contient bien tous les éléments enregistrés et que les fichiers ne sont pas endommagés ou corrompus.

3. Documents facultatifs

Copie du dossier scientifique au format PDF sur la clé USB selon l'ordre indiqué dans le dossier de candidature.

1 enveloppe non timbrée à votre adresse.

En cas de changement d'adresse après votre inscription, vous êtes prié·e d'en informer immédiatement le bureau des concours.

Feuillet 5 : Autorisation signée de publication sur Internet des résultats de concours

Si l'autorisation n'est pas transmise à l'Ined, pas complétée et/ou pas signée, l'Ined ne publiera pas le nom et prénom du de·la candidat·e sur internet.

ANNEXE 2 : Présentation des publications

La bibliographie doit être **numérotée par ordre chronologique décroissant** (publications les plus récentes en premier) et **classée en fonction du type de publication**.

Pour chaque article, le-la candidat-e doit faire apparaître :

- le nom de tous les auteurs dans l'ordre de signature ;
- la date de parution ;
- le titre complet ;
- le nom de la revue et son numéro ;
- le numéro des pages.

Exemple :

Razafindrakoto M., Roubaud F., 2005. « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », *Economie et Statistique*, n° 383-384-385, p.131-155.

Dans le cas d'un chapitre d'ouvrage, le-la candidat-e doit faire apparaître :

- le nom de tous les auteurs dans l'ordre de signature ;
- la date de parution ;
- le titre du chapitre ;
- le nom de l'ouvrage ;
- éventuellement, l'éditeur (les éditeurs) scientifique(s) de l'ouvrage ;
- l'éditeur ;
- le lieu ;
- les pages correspondantes.

Exemple :

Courgeau D., 1985. « Effet de déclarations erronées sur une analyse de données migratoires », in *Migrations internes, Collecte des données et méthodes d'analyse*, Chaire Quételet' 83, Cabay, Louvain-la-Neuve, p. 150-155.

Bessis S., 1996. « La féminisation de la pauvreté », in *Femmes du sud, chefs de famille*, J.Bisilliat (ed.), Karthala, Paris, p.49-57.

Laslett P., 1977. *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*. Essays in Historical Sociology, Cambridge/London/New York, Cambridge University Press, 270 p.

CLASSIFICATION DES PUBLICATIONS :

- A- Thèses, mémoires d'habilitation
- B- Ouvrages (auteur ou co-auteur)
- C- Direction ou co-direction d'ouvrages
- D- Direction ou co-direction de numéros spéciaux de revues
- E- Chapitre d'ouvrages
- F- Articles dans des revues référencées (dans des bases de type Web of Science, Scopus, ERIH, JournalBase... ou dans les listes des revues fournies par l'HCERES)
- G- Articles dans d'autres revues scientifiques
- I- Articles dans des revues de débat
- J- Articles de dictionnaire
- K- Recensions d'ouvrages
- L- Articles de vulgarisation scientifique
- M- Documents de travail (collections de "working papers")
- N- Rapports aux financeurs ou aux ministères de tutelle
- O- Presse quotidienne et magazines
- P- Posters
- Q- Communications à des réunions scientifiques
- R- Autres

NB : - On classera dans la rubrique « L-Articles de vulgarisation scientifique » les revues *Population & Sociétés*, INSEE Première, Note rapide de l'IAURIF, Etudes et résultats, etc ...